



## CLE du SAGE Vilaine

### Compte-rendu détaillé de la séance du 13 mars 2026

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie le 13 mars 2026 à 9h30 à Pont-Péan (35), sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président.

#### Assistaient à la séance :

##### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Christian LEMÉE (Syndicat Chère Don Isac), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), Mme Marie-Edith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais), M. Guénaël CHOUPAUX (Représentant des Maires de Côtes d'Armor), M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique DENIEUL (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Michel DUAULT (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine), M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Vincent MINIER (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. David VEILLAUX (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), Mme Annabelle GARAND (Représentant des EPCI de Loire-Atlantique), M. Stéphane ROUAULT (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Bertrand ROBERDEL (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Joël TRIBALLIER (Représentant des EPCI du Morbihan).

##### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan), Mme Emmanuelle DERAIVE (Agrobio 35), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Jérémy GRANDIÈRE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine), M. Joël JOSSE (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Loire-Atlantique), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), M. Luc DE LEGGE (Syndicat de la Propriété rurale d'Ille-et-Vilaine).

##### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

/

#### Étaient excusés :

##### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Bruno LE BORGNE (Eau du Morbihan), Mme Annie ROBERT (Représentant des EPCI des Côtes d'Armor), M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), M. Jean RONSIN (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine), Mme Aurélie MÉZIÈRE (Représentant des Maires de Loire-Atlantique), M. Michel GUERNEVÉ (Représentant des EPCI du Morbihan), M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan).

##### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Martial BOUVIER (Chambre d'Agriculture du Loire-Atlantique), M. Sébastien ROUAULT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan).

Pouvoirs :

- M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine) à M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine),
- Mme Annie ROBERT (Représentant des EPCI des Côtes d'Armor) à M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust)
- M. Jacques LARRAY (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine) à M. Pascal HERVÉ (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine),
- Mme Aurélie MEZIÈRE (Représentant des Maires de Loire-Atlantique) à M. Ludovic BROSSARD (Représentant des Maires d'Ille-et-Vilaine)
- M. Patrick LE DIFFON (Représentant des Maires du Morbihan) à Mme Aude DE LA VERGNE (Représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine)
- M. Sébastien ROUAULT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) à M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine)
- M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud) à M. Dominique BALAC (Chambre d'Agriculture du Morbihan),
- M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan) à Mme Pauline PENNOBER (Eau et rivières de Bretagne)

**Nombre de votants :**

	En exercice	Présents	Pouvoirs	<b>Votants</b>
Collège élus	39	22	5	<b>27</b>
Collège usagers	22	16	3	<b>19</b>
Collège État	11	0	0	<b>0</b>
Total	72	38	8	<b>46</b>

Le président constate que le quorum de la moitié des membres présents ou représentés est atteint. La Commission Locale de l'Eau peut valablement délibérer.

Assistaient également à la séance: M. Arnaud WAUQUIER (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Laëtitia CITEAU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Carole FOUVILLE (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Isabelle JEGOUSSE-GARCIA (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Marie-Claire RIBOT (EPTB Eaux & Vilaine), M. Romain PANSARD (Conseil Régional de Bretagne), Mme Annick BOUÉDO ( Conseil Départemental des Côtes-d'Armor), Mme Elise CARNET (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Régis THOMAZO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), Mme Karine FLEURY (Rennes Métropole), Mme Valérie DE BAYNAST (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne), Mme Laura TOULET (Agrobio 35).

M. DEMOLDER remercie les membres présents et indique que les services de l'état ne sont pas présents à cette CLE du fait de la période de réserve électorale, mais ils sont également absents depuis plusieurs mois avec le moratoire du premier ministre du 13 janvier. Il a souhaité convoquer cette CLE pour qu'un débat puisse avoir lieu, expliquer où on en est de la révision du SAGE Vilaine, et informer les membres des échanges avec les différents interlocuteurs comme les préfets de région Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que les courriers reçus de ces préfets et du cabinet du premier ministre. Ce n'est pas une CLE décisionnelle, et pour voter le SAGE il faut le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés et l'adoption du SAGE doit être faite à la majorité des 2/3. Il est important que cette assemblée qui a travaillé sur le projet de SAGE depuis février 2022 en respectant toutes les étapes réglementaires puissent échanger. Il est important qu'on rappelle ce sur quoi les choses peuvent bouger, parce que pour arriver à un consensus il faut d'abord qu'il y ait des

discussions, et que celles-ci aient lieu au sein d'un débat des membres de la CLE. Il a demandé que la séance soit à huis clos pour avoir un débat serein afin d'éviter ce qui s'est passé en janvier avec des interruptions sur les prises de paroles des membres de la CLE et des perturbations de la séance. Le huis clos est possible puisqu'il n'y a pas de vote décisionnel sur le SAGE. Il précise que très peu de CLE en France sont ouvertes au public, c'est un effort fait sur le SAGE Vilaine. Avec la pression subie en janvier, plusieurs membres ont fait remonter le souhait de pouvoir débattre en toute sérénité, et qu'elles s'en sont senties empêchées en janvier. Enfin, M. DEMOLDER a demandé un renouvellement partiel de la CLE pour tenir compte des élections municipales et communautaires pour que l'approbation du SAGE puisse être faite par une partie des membres qui ont contribué à ce travail.

#### **Validation des comptes-rendus des séances du 16 janvier et du 12 février**

---

M. BALAC : a une demande d'éclaircissements sur la séance du 16 janvier dans la mesure où des aménagements ont été votés sur la règle 9 dans le cadre de l'urbanisation en zone humide. Cela nous interroge alors que le conseil d'état vient de faire tomber l'arrêté plan d'eau de juillet 2024 qui permettait de faire du stockage d'eau dans les zones humides de moins de 1 ha. Dans le même temps, la CLE Vilaine s'apprêterait à valider une exemption pour urbaniser en zone humide, et cela nous interroge également sur les compensations, qui sont prévues à 200%. J'alerte sur ces compensations qui se feront sur le foncier agricole, c'est une double peine. Est-ce que cette urbanisation est une dérogation avec compensation ou est-ce que c'est une exemption, et sur quelles surfaces les collectivités seraient autorisées à urbaniser en zone humide ?

M. DEMOLDER : il s'agit de demandes qui émanent du préfet de Loire-Atlantique et du président de l'AMF Loire-Atlantique. On a pris en compte la possibilité d'avoir des dérogations uniquement en cas de renouvellement urbain, dans les taches urbaines, dans les zones déjà urbanisées. Le Zéro Artificialisation Net va amener à réduire les zones d'extension, ce qui permettra de préserver les zones agricoles et les zones naturelles et à terme que les communes se renouvellent sur elles-mêmes. Il y avait une demande de dérogation plus large, et j'ai proposé qu'on la centre sur le renouvellement urbain dans la limite des 1000m<sup>2</sup> de zones humides impactées. Sur les compensations, il faudrait qu'elles ne soient pas sur des zones agricoles productives mais plutôt sur des zones naturelles protégées identifiées dans les documents d'urbanisme, ce sont des choix. A Pont-Péan, il y a 27% de zones humides et il y en a aussi dans les secteurs de renouvellement urbain, on a fait le choix de ne pas les toucher car ça permet d'avoir des espaces de respiration. La méthodologie, c'est éviter - réduire - compenser, il faut bien commencer par l'évitement et la compensation vient à la fin. Dans le courrier co-signé des préfets, il est demandé des adaptations territoriales sur la règle 9, c'est une demande qui émane du préfet Pays de la Loire. Il faut qu'il y ait un débat, on a besoin d'en discuter au sein de la CLE. Concernant la CLE du 12 février qui présentait l'état d'avancement des études HMUC, je précise qu'on n'a toujours pas de détails sur les études socio-économiques introduites par la loi Duplomb, ce qui peut bloquer l'avancement sur d'autres territoires.

La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, valide les comptes-rendus des séances du 16 janvier et du 12 février.

#### **Echanges sur les courriers reçus et positions des membres de la CLE**

---

M. DEMOLDER a régulièrement des échanges avec le préfet de Bretagne. Le moratoire décidé par le premier ministre dont la légalité interroge en l'absence de circulaire ou d'arrêté a bloqué un

processus qui aurait permis de continuer le dialogue, plutôt que de permettre des avancées. On se retrouve dans un blocage et il faut qu'on puisse en sortir. On est dans un calendrier avec une présentation prochaine d'une loi d'urgence agricole, et quand le gouvernement dit qu'il faut laisser plus de temps de concertation, c'est aussi lié à ce calendrier bien précis. Je considère que ça bloque les travaux de la CLE, et d'autres CLE en France. Je pense qu'il faut que ce moratoire puisse être levé le plus rapidement possible. Nous avons reçu une réponse du chef de cabinet du premier ministre qui mentionne la prolongation de quelques semaines des discussions en cours, et c'est bien en discussions auprès du préfet de région Bretagne puisque les services de l'état ont voulu reprendre la main pour avoir un temps de concertation un peu plus large et voir sur quoi la règle 1 peut bouger sans modifier le sens profond. La Commission Locale de l'Eau a reçu le courrier, qui est assez long, et qui détermine le cadre dans lequel les préfets souhaitent que la concertation ait lieu. J'ai rappelé au préfet qu'il fallait une présentation de ce qui sort des réunions techniques, et je regrette que l'état ne soit pas présent pour venir présenter ces travaux car c'est lui qui pilote cette concertation, sans qu'il n'y ait eu de discussion politique actuellement avec les membres de la CLE. Il faut qu'il y ait une présentation du travail mené par les services de l'état aux membres de la CLE pour qu'on puisse voir sur quoi vous acceptez qu'il y ait des modifications par rapport au projet actuel. Trois règles sont visées par ces groupes de travail d'après le courrier des préfets. Je vous propose de discuter de ce courrier avant de passer à ce qui peut ressortir des discussions de ces groupes. Je précise également que le chef de cabinet du premier ministre a demandé que, sur la règle 1, on reste sur le sens de la règle avec des dérognations, sans aller sur une réécriture complète.

Mme PENNOBER : nous faisons partie des associations ayant envoyé un courrier au préfet, et nous lui avons envoyé une lettre ouverte hier à la lecture du courrier envoyé à la CLE. Nous sommes désappointés par certains termes qui ont été utilisés, notamment « manque de maturité ». Au contraire, notre travail ensemble a démontré pendant des années qu'on était plein de maturité, qu'on était en capacité d'écouter les autres même en étant en désaccord. Je trouve ça particulièrement dommageable. Nous avons reçu une réponse hier à notre courrier, où les services de l'état expliquaient leur absence du fait de leur devoir de réserve. On a une analyse très différente. Ils ne peuvent pas voter alors que lors d'élections précédentes, ils ont pu venir en participant au débat sans voter. Se cacher aujourd'hui derrière la période de réserve électorale pour ne pas être présent, et ne pas présenter leur travail, ça nous choque beaucoup et on est très déçus de l'attitude de notre préfet qui empêche un travail serein et éclairé. C'était déjà très décevant en février quand on parlait des inondations, et qu'un acteur essentiel n'était pas là pour débattre, alors qu'on avait des riverains qui venaient de subir des inondations très graves et qui n'avaient pas les réponses qu'ils attendaient. Ce choix délibéré du préfet est extrêmement choquant et ne nous permet pas d'avoir tous les éléments de contexte et de débat éclairé dont on aurait besoin, notamment parce qu'on a des experts au sein des services de l'état qui ont des éléments que nous n'avons pas et qui nous permettent souvent d'avancer beaucoup plus. C'est déplorable et on le condamne fermement.

M. BROSSARD : merci au président de tenir notre cap, c'est-à-dire de faire en sorte que notre Commission Locale de l'Eau soit un lieu de débat, d'échanges et de délibérations. C'est ce travail-là qui doit être fait dans notre instance, et non pas en catimini dans le bureau du préfet. C'est une situation qui est extrêmement grave. Je pense qu'il faut qu'on reprenne le travail au sein de notre parlement de la Vilaine, et on doit le faire parce qu'on a autour de la table l'ensemble des

représentants de notre territoire, ce qui n'est pas le cas lorsque les échanges se font dans le bureau du préfet. Un point qui me semble vraiment important à évoquer, c'est ce moratoire qui vise à empêcher très explicitement d'avancer sur une réglementation autour de la diminution de l'usage des herbicides de synthèse, mais il nous empêche d'avoir un document de planification qui nous permettrait d'avancer beaucoup plus vite sur les autres enjeux autour de la qualité, de la quantité d'eau ou les difficultés liées à l'assainissement. On ne parle pas que de pollutions agricoles, mais aussi des pollutions d'origine domestique, les enjeux autour de la préservation des zones humides, les enjeux autour de la préservation et de la lutte contre le phénomène de submersion marine, contre les inondations. Parce que l'État a décidé ce moratoire, on ne permet pas d'avancer et de répondre à ce que les habitants peuvent légitimement demander d'avoir, un SAGE qui protège et qui permette demain d'avoir une eau en quantité et en qualité suffisante pour l'ensemble des habitants. Ce qu'il faut qu'on retienne, c'est que c'est au sein de notre parlement de la Vilaine que doit se décider ce qu'on souhaite avoir demain comme politique de préservation de la qualité et de la quantité d'eau.

Mme NOWAK : conseillère départementale des Côtes d'Armor, déléguée à l'environnement. Je voulais m'associer à ce qui vient d'être dit et je trouve que le terme de « manque de maturité » et ce moratoire qui bloque ce travail de 3 ou 4 ans de la CLE, c'est s'asseoir sur notre démocratie, sur ce parlement et c'est inacceptable. Il y a eu un travail en profondeur et on est le parlement de l'eau et on n'a pas le droit de s'asseoir sur ce parlement qui est une démocratie et là c'est très choquant.

Mme DERAËVE : on a fait la demande de participer au groupe de travail technique auprès du préfet, et on n'a pas eu de retour. On le déplore, en tant que techniciens de l'agriculture bio, parce qu'on peut apporter des solutions. Je déplore le fait qu'on se réunisse et qu'on va parler d'un texte dont on n'a pas eu connaissance avant, c'est très gênant.

Mme DE LA VERGNE : représente Vitré Communauté. La position de l'État est telle qu'on la connaît depuis déjà quelques mois. Si on ose s'autocritiquer, peut-être avons-nous, nous tous, manqué de pédagogie au moment où la profession agricole par exemple vivait des moments stressants, notamment avec le débat sur le Mercosur. A ce moment-là, peut-être aurions-nous dû prendre le temps d'expliquer nos travaux, d'expliquer où nous allions, certifier que notre ambition était la qualité de l'eau, car nous travaillons tous pour la reconquête de la qualité de l'eau. Peut-être qu'il y a une cristallisation aujourd'hui parce qu'on n'a pas rassuré. A l'avenir, il faudra prendre le temps de mieux s'expliquer plutôt que de monter en épingle certains termes qui peuvent ajouter de la peur à la peur.

M. TRIBALLIER : représentant des EPCI du Morbihan. Je partage ce qui vient de se dire. Je voudrais qu'on insiste dans nos courriers à rappeler en préambule que la légitimité et la pluralité se situe autour de cette table, ça veut dire aussi que la légitimité et la pluralité ne se situent nulle part ailleurs.

M. CROCQ : quand on parle de Commission Locale de l'Eau, l'eau est au cœur de nos débats. Quand on parle des impacts des activités humaines dans l'eau, il faut remonter et regarder d'où ils viennent et quelles sont leurs natures. Dans les sujets qui nous préoccupent, on dresse un panorama à travers différents indicateurs, différents impacts et les problématiques qu'ils génèrent. Je pense qu'il faut souvent revenir à ce que nous partageons et ce qui est le sens de l'action qu'on mène les uns les autres, quelle que soit sa nature, quelles que soient nos fonctions respectives, c'est la question des sols. J'insiste parce que souvent on détourne le sujet, parfois avec la question de l'eau, parfois avec

la question de l'air, des questions de santé, des questions alimentaires, des questions d'activités économiques, des questions d'accès à une eau en quantité et en qualité, et la plupart du temps, on revient quand même à la question des sols, des usages des sols. On peut assez collectivement et peut-être unanimement reconnaître que, à la fois les aménagements fonciers qui ont été faits dans les années 60-70, et à la fois plus récemment lorsqu'on a pris, et on la porte collectivement, la responsabilité de drainer les fonds de vallée pour y installer des cultures, je pense qu'on a créé, à l'époque, les ennuis d'aujourd'hui et de demain. Si on ne revient pas à ces questions-là, on passe souvent à côté de sujets de fond et je crois que la règle 1 de ce point de vue-là cristallise quasiment l'ensemble des sujets et est révélatrice de la problématique. À travers cette règle 1 qui est totalement alliée aux règles normatives sanitaires sur la question de la potabilisation des eaux, si on prend un peu de champ, elle est beaucoup plus sur la question des sols, ce qu'on y fait, comment on les préserve, comment on les transmet aux générations futures. Je pense que si on est capables collectivement de se dire que le sujet est là, on peut avancer collectivement, sans se renvoyer des responsabilités, sans posture, sans parfois démagogie. J'insiste, la question des sols, la question du devenir de ces sols, aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures, c'est quelque chose dont on est dépositaire et si on n'y travaille pas collectivement, on laissera ça aux générations futures. Je le dis et je le redis, si on pouvait dézoomer et revenir sur les sols, sur la question de l'érosion, sur la question des transferts, sur la question des aménagements et comment on peut réparer un certain nombre d'erreurs collectives du passé, on avancera collectivement.

M. HERVÉ : la CLE est souveraine dans ses décisions, elle est pluraliste et représente l'ensemble des différents acteurs du territoire. Nous, les élus, représentons nos populations, les chambres d'agriculture et Agrobio représentent la profession, et les associations représentent le monde associatif. C'est une organisation à laquelle je tiens beaucoup, et ce n'est pas sur un coin de table que les politiques de territoire se décident. Qu'il y ait des rencontres en bilatérale, et on en a eu à plusieurs reprises, c'est une chose, mais à chaque fois le débat doit être reposé au niveau de la CLE. On ne doit pas décider dans le bureau de la préfecture de ce qui se fera sur notre territoire demain, de ce que notre SAGE sera demain. On a peut-être été sourds à certains moments à des demandes et que ça a pu amener des cristallisations, c'est possible, et on doit travailler ensemble là-dessus. En même temps, on a des exigences qui sont fixées par l'état des lieux qu'on a pu partager ensemble, et on travaille dessus depuis 3 ans.

Il y a eu des réunions territoriales pour partager cet état des lieux et pour se dire qu'il faut que le SAGE de demain puisse embrasser l'ensemble des problématiques et essayer d'avancer. Le nouvel état des lieux des masses d'eau du SDAGE vient de nous être présenté au comité syndical de l'EPTB, et il y a eu un zoom sur notre territoire. On s'aperçoit qu'il y a encore, au niveau de nos cours d'eau, une dégradation. On passe de 8% de nos cours d'eau en bon état en 2019 à 6% en 2025, donc on sent bien que le sujet est multiple, il ne concerne pas que l'agriculture, il y a des impacts sur la morphologie pour 78% des masses d'eau, l'hydrologie pour 80%, la continuité écologique pour 54%, les nitrates pour 88%, les pesticides pour 73%, le phosphore pour 57%, les rejets des stations d'épuration pour 37% et 47% en pollution organique. C'est un ensemble d'éléments, ce n'est pas que la partie agricole. Dans le SAGE qu'on a écrit, dans les règles qu'on a votées en mars 2025, on a un certain nombre d'éléments qui prennent chaque facteur, chaque thématique en compte. On demande à l'ensemble des collectivités de monter à un taux renouvellement de nos canalisations à

1,25% au niveau assainissement, et ça va être un coût énorme pour chaque collectivité. On demande à l'ensemble des collectivités d'avoir des stations d'épuration qui soient excellentes en termes de traitement, c'est aussi un coût énorme. On demande aux collectivités de faire de l'infiltration des eaux pluviales, notamment pour réduire les problématiques d'inondations. Toutes ces thématiques sont abordées, et il faut absolument que tous ces facteurs puissent avancer dans le même sens.

Je l'avais dit déjà dans les investissements qu'on a engagés au niveau de nos collectivités à travers les contrats de territoire qu'on a passés avec l'Agence de l'Eau, tous les investissements qu'on a engagés pour refaire des plantations, pour refaire du reméandrage, pour aménager les milieux aquatiques, si on ne travaille que là-dessus, de toute façon, on n'atteindra jamais le bon état écologique, puisque les autres facteurs n'auront pas été travaillés. Donc on travaille sur un ensemble de facteurs. Ça va coûter de l'argent, et ça coûte de l'investissement et chaque acteur de la société doit prendre sa part.

M. DENIEUL : représentant des EPCI d'Ille-et-Vilaine et agriculteur. Je suis très content des discours que l'on entend, car contrairement à ce qu'on entend dans la presse depuis un moment, a priori le sujet de la qualité de l'eau n'est pas focalisé autour du sujet agricole, c'est une composante, contrairement à ce que j'ai pu lire, notamment de certains candidats aux élections sur le bassin rennais, le problème était semble-t-il exclusivement tourné autour des sujets agricoles. Je suis content d'entendre que ce n'est pas que ça. On parle de démocratie. C'est sans doute un des sujets, que représente aujourd'hui la profession agricole en termes électoraux dans les élections qui vont avoir lieu ce week-end ? Rien, notamment dans les métropoles. Le sujet n'est pas là. Le sujet c'est qu'on veut apporter des réponses très rapides à des candidats et on essaie de simplifier et d'aller dans des raccourcis pour expliquer la situation où on est aujourd'hui. Le constat est qu'on est sur des sujets compliqués et qui vont demander du temps. En tant qu'exploitant agricole, on travaille avec des sols vivants et sur du temps long. Mon grand-père a fait du remembrement et des drainages. Si peut-être que je suis là, c'est parce qu'ils ont à un moment accompagné des politiques qui étaient soutenues par l'État et par tout le monde. On est d'accord sur le fait qu'il va falloir bouger des lignes. Je crois que la profession agricole n'a jamais dit le contraire, mais on est sur du temps long, et on ne peut pas ignorer le monde dans lequel on vit. Sur mon petit territoire, j'ai fait un plan alimentaire territorial, j'ai regardé comment les gens consomment. Quand vous avez des salaires de 1500, 2000 euros et que vous devez répondre à vos dépenses prioritaires et que vous devez vous nourrir, c'est parfois compliqué d'aller chercher des produits de qualité. Je suis producteur de poulet Label rouge, et aujourd'hui, c'est un poulet de qualité, mais qu'on fait avec des pesticides, car les céréales qu'ils mangent ne sont pas faites sans pesticides. Peut-être qu'il faudra modifier tout ça, je ne sais pas qui a tort, qui a raison, mais ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui on est sur des marchés nationaux ou internationaux. Il faut vraiment qu'on se pose la question de savoir ce qu'on veut faire de la profession agricole en France. Soit aujourd'hui on part sur un système mais on constate des choses, comme sur le poulet où c'est très simple, regardez ce qu'on consomme, regardez d'où ça vient. Donc soit on se dit ça on s'en fiche, ça demandera du temps mais en attendant on va rayer une partie de la carte des systèmes et des filières complètes chez nous. Je pense que tout le monde autour de la table a conscience de ça. Quand les préfets demandent un peu de temps, c'est qu'on n'a peut-être pas complètement répondu à l'accompagnement et notamment l'accompagnement de notre règle 1 d'aller sans herbicides, on a des coûts qui vont être imputés aux agriculteurs. On voit bien dans la

filière bio, j'ai des collègues qui y sont, qu'il y a des solutions mais qui entraînent une augmentation du coût et qui est difficile à passer auprès du consommateur. Je suis producteur de poulet de Janzé, on a fait des poulets bio pendant plusieurs années, on les a mis en place, on les a mis en élevage et on n'arrivait pas à les vendre. La coopérative a pris la décision d'arrêter puisque le produit ne se vendait pas. C'est une réalité. Quand on dit qu'il ne faut pas se monter les uns contre les autres, je suis complètement d'accord sur le constat. Je veux bien qu'on parle de démocratie mais on sait qu'aujourd'hui le sujet, c'est que la profession agricole ne représente rien. Il faut qu'on ramène de la transparence et qu'on assume ce qu'on va mettre en place, ça demandera du temps, ça aura un impact sur nos filières agricoles. Je pense que les préfets n'ont pas dit que le travail de la CLE est à mettre au panier et à recommencer à zéro. Il a simplement dit attention, qu'il y a des réponses qui n'ont pas été apportées et il faudra apporter ces réponses-là. Je ne veux pas polémiquer, c'est vrai qu'il y a des élections municipales et je sais qu'aujourd'hui la ville centre du projet voulait absolument que ça passe en force, mais je pense que ce n'est pas une solution. Le sujet c'est que tout n'est pas mis au panier, il y aura une discussion qui va être reprise, il faudra porter des réponses et ça demande un peu de temps. Le sujet n'est pas de tout balancer, et quand j'entends qu'il ne faut pas opposer, qu'on est sur du temps long et qu'il faudra trouver des solutions, ça me va bien et c'est pour ça qu'il faudra continuer de participer à ces travaux qui sont importants mais qui sont très impactants. Je n'ai pas la réponse mais il faudra savoir et il faudra assumer les conséquences de ce que l'on vote sur notre territoire, chez nos agriculteurs, chez nos consommateurs. Les consommateurs derrière, c'est quel produit on va avoir la capacité de leur apporter et à quel prix, à quel coût. On ne peut pas ignorer ça et je suis quand même effaré qu'on renvoie du revers de la main toutes ces discussions comme si elles n'existaient pas. J'ai un restaurant scolaire à faire tourner, ça fait plus de 20 ans que je suis élu, quand j'ai commencé mon mandat d'élu, on équilibrait notre fonctionnement en charges au restaurant scolaire. Sur une commune de 3000 habitants, l'année dernière, on a voté 140 000 euros de subvention pour aller subventionner le fonctionnement de notre restaurant scolaire. Il y a des modèles économiques, ce sont les choix politiques mais il y a des moments il faudra savoir jusqu'où on peut aller, c'est juste ça. De la transparence, du temps et je pense qu'on arrivera à aller vers un objectif qui est celui de la reconquête de la qualité de l'eau. Sur le sujet du reméandrage et des stations d'épuration, dans mon EPCI, je viens de prendre la compétence assainissement, et je peux vous dire que quand on est en période électorale, je n'ai pas vu un candidat mettre en avant qu'il allait s'attaquer au problème des réseaux d'assainissement dans sa collectivité, alors qu'il y a un travail considérable à mener, entre l'état de nos réseaux et l'état de la gestion des eaux pluviales dans nos zones industrielles et artisanales. Ça demandera du temps et ce sont des coûts importants donc il faut qu'on en soit conscients.

M. DEMOLDER : je n'ai jamais demandé à passer en force sur le vote du SAGE Vilaine. J'ai demandé, parce que c'est la Commission Locale de l'Eau qui a travaillé sur ce sujet et qu'il va y avoir un renouvellement, que les membres soient informés. Je pense que c'est important qu'on ait ce débat, et quelquefois, on fait une assimilation du SAGE Vilaine et les problématiques du monde agricole qui concernent les revenus d'agriculteur, la concurrence déloyale avec le Mercosur, et je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. Tout le monde prend conscience qu'on a besoin de travailler sur l'amélioration de la qualité de nos masses d'eau brutes car ensuite ça a des conséquences sur l'eau potable. D'autre part, le changement climatique va poser des questions des usages de l'eau. Je pense

qu'on a essayé d'avancer sur des choses, je n'ai jamais voulu passer en force. Je considère que la manifestation du 11 décembre nous ayant empêché de nous réunir et le moratoire ont empêché d'avoir des discussions au sein de la CLE, et je pense que c'est ce qui est important. Je discute avec d'autres présidents de CLE en France, quel que soit leur bord politique, ce qu'ils voient c'est une reprise en main très centralisée de la politique de l'eau alors que depuis la loi de 1964 et celle de 1992, on avait mis en place ces parlements de l'eau pour que les questions soient abordées en tenant compte des enjeux locaux. Ce que je regrette dans le moratoire, c'est que ça met comme une interdiction de continuer à dialoguer et il ne faut pas faire ça. Je pense que l'objectif c'est d'arriver à un consensus, mais c'était le rôle de la CLE. Je rappelle toutes les étapes qui ont été faites, et en CLE de janvier on a présenté les étapes de financement et on a bien dit que la réalisation des aménagements ne pourrait pas se faire en 3 ans. Sur la règle 1 telle qu'elle est écrite actuellement dans le projet de SAGE, il y a des questions de délais qu'il faut rediscuter. Je tiens à préciser que je n'ai jamais voulu passer en force, et qu'à partir du moment où on est tous là, il faut que le débat et l'information circulent. Je ne suis pas candidat, donc je ne serais plus là, ce n'est pas moi qui ferai voter le SAGE. Ce que je rappelle au préfet, c'est que je suis 1/72<sup>ème</sup> de la CLE, et je pense que c'est collectivement qu'on arrivera à sortir vers le haut pour avoir un SAGE ambitieux par rapport aux enjeux qui attendent notre territoire.

Mme MACE : agricultrice, je trouve dommage d'en être à discuter à des règles dérogatoires à une règle qui n'existe pas. Je remercie le président de nous avoir réunis pour permettre de mettre à plat ce sur quoi les gens qui vont quitter cette table ont envie d'insister. Du temps, on n'en a plus, on en a trop donné et on en a trop utilisé. Se cacher derrière ce que veulent les consommateurs et leur façon de consommer qui est toujours au centime près et de dépenser le moins possible en matière d'alimentation. S'il faut attendre la fin d'une crise agricole pour discuter, on peut reporter notre calendrier aux calendes grecques, car cette profession subit crise sur crise, qu'elle soit économique, climatique, de pratiques, c'est inéluctable et on subira crise sur crise. Mais est-ce qu'on ne provoque pas ces crises climatiques dans la façon dont on travaille ? Comment aujourd'hui on accompagne le consommateur pour qu'il consomme autrement ? Comment on arrête de l'obliger à payer de l'eau toujours plus chère parce que demain il faudra continuer à filtrer pour pouvoir potabiliser l'eau ? On est quand même très dépendants du charbon russe, et que dans la conjoncture actuelle c'est un peu compliqué d'être dépendant de charbon russe.

M. CARO : président du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, avec un grand territoire concerné par la règle 1, l'AAC de la Herbinaye. Etant agriculteur, il peut y avoir des passages mais heureusement que l'agriculture n'est pas en crise permanente, il y a plein d'agriculteurs qui gagnent leur vie au quotidien, mais les médias aiment bien dire que ça ne va pas, ce sont des sujets qui attirent. Il y a plein d'agriculteurs qui gagnent leur vie sur la Herbinaye, et sans aucune attache syndicale, qui ne voulaient pas de la règle 1 telle qu'elle était proposée. C'est une réalité, on en a parlé pas mal de fois, je l'ai déjà exprimé, je considérais qu'à partir du moment où ce n'était pas reçu par le territoire, ça aurait été difficile d'aller plus loin. Dans ce cas-là, il ne faut pas avoir peur de changer d'optique et de repartir sur autre chose. Personne n'a osé avaler son orgueil, tout le monde est resté dans son idée de départ et la situation est ce qu'elle est aujourd'hui. J'ai vraiment des propositions pour ce SAGE, qui est d'expérimenter la séparation du conseil et de la vente pour les phytos. C'est une disposition qui avait été portée au niveau national, et qui a été contrecarrée par la

FNSEA, qui a une vision nationale. Entre des céréaliers qui ont leur approche et ce qui se passe ici, où on est plutôt en zone d'élevage, ça avait du sens de le garder sur le territoire breton. Quand il a été proposé le 0 phytos sur le SAGE Vilaine, j'ai réagi, car même s'il faut diminuer en phytos, on savait qu'on ne pouvait pas y aller dans l'état actuel. Il faut avoir des projets ambitieux mais je pense que ça a cristallisé et ça a été repris plein de fois par la presse, ça a été lu par les agriculteurs. Après, il a fallu ramer pour dire que ça ne serait qu'une petite partie du territoire et ainsi de suite et on a eu des difficultés là-dessus. La séparation du conseil et de la vente peut être expérimentée sur ce SAGE Vilaine, avec les moyens financiers qu'on veut mettre, par exemple pour la règle 1, pour financer du désherbage mécanique. Je considère que l'agriculteur qui veut faire du désherbage mécanique y croit techniquement parce qu'il y a un intérêt, il n'a pas besoin d'accompagnement financier, ce n'est pas ça qui va le faire avancer, car s'il croit, il va y aller. Par contre, cette séparation du conseil et de la vente, elle va amener tout un secteur, tout le territoire du SAGE parce qu'il y a des entreprises, il y a des coopératives agricoles, il y a des négociants agricoles, qui vivent aujourd'hui de la vente des phytos et de la semence, principalement. Il y a sûrement besoin d'évoluer. J'ai un technicien qui passe chez moi qui me dit que sur telle parcelle, un binage va suffire et je lui demande combien je lui dois, et il dit « rien, car je n'ai rien vendu ». Ça ne peut pas durer comme ça, il va falloir lui payer ce service. Au début, l'agriculteur va sûrement avoir un peu de difficulté et c'est pour ça que je dis qu'il faut cet accompagnement financier pour mettre cette mesure en place. C'est quelque chose de concret qui peut être partagé, je pense, ici par tout le monde et qui montre aussi aux citoyens, aux agriculteurs autour, qu'on arrive à trouver des solutions et à se mettre d'accord en CLE, même si on n'a pas la même vision des choses. C'est quelque chose qu'il faut porter et qui permet, je pense, de ressortir un peu du débat dans lequel on est. Sur le territoire de La Herbinaye, la mesure qui était proposée, il n'en veut pas, il ne l'a pas comprise. Ça représente 2,5% du territoire du SAGE ou 1,5% de la SAU en parcelles à risque fort, mais chez certains agriculteurs, c'est 100% de leur exploitation, donc ces mecs-là, ça leur retourne à tête, peu importe qu'ils soient adhérents à la FNSEA, à la coordination rurale ou à la confédération, on s'en fout, c'est l'échelle de l'entreprise, et là ils se disent qu'il y a de gros changements qui arrivent sur leur exploitation. J'ai amené une autre idée aussi, sans doute moins reçue par la profession agricole, c'est de travailler aussi sur les IFT, parce qu'il y a un paquet d'agriculteurs qui ont réduit leurs IFT, certains sont HVE, ils ne sont pas en bio mais ils ont une certification HVE. Ces certifications ne sont pas bio, mais c'est quand même une démarche de progrès pour un paquet d'exploitants, et en tout cas ils ont réduit leur usage de produits phytos, ils ont un IFT plus bas, ça peut être aussi un marqueur. Il y a des marqueurs qui sont peut-être plus individuels, mais par contre celui qui fait l'effort, il est déjà reconnu, et il a déjà une récompense. Tel que c'était marqué, je pense que ça ciblait tout le monde, et finalement, la personne qui a travaillé comme une brute avec l'usage des phytos, il était sur la même ligne de départ que celui qui faisait des efforts plus longtemps. Ce sont des choses que je pense qu'il faut réussir à porter, et j'espère que vous arriverez à soutenir cet engagement-là, et si vous y allez, je serai beaucoup plus fort pour le faire sur mon syndicat. Même si l'échéance électorale touche à sa fin, je la transmettrai au suivant, et c'est le partage que j'ai fait avec mes équipes, que je remercie encore. Nous sommes sur un territoire où il faut aller chercher les propriétaires, bien souvent des agriculteurs, pour refaire du reméandrage et ils disent « Mais le GBO, c'est vous qui portez la révision du SAGE », donc il y a aussi cet aspect, il faut que nos structures soient acceptées aussi lorsqu'elles vont faire du démarchage. Il n'y a pas que l'agricole, il y a tout le travail avec l'effet sur la morphologie, on en a besoin, et on sait que ça a du

sens de protéger les humides, reméandrer les ruisseaux. Ce n'est pas que l'agricole, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est un mélange de plusieurs actions qui va nous permettre d'avancer sur la qualité de l'eau, parce qu'on sait que c'est un marathon sans fin, un combat pour la qualité de l'eau, donc continuons, mais essayons de dépassionner par moments, et de ne pas avoir peur de ravalier son orgueil.

M. DEMOLDER : bien d'accord sur la nécessité de la séparation de la vente et du conseil, mais pas certain que ce soit possible dans le SAGE, car c'est au-delà de la politique de l'eau, il faut faire attention au cadre juridique.

M. ANNE : représentant de la MCE, avec 26 associations qui travaillent sur tous ces sujets. On n'arrivera pas à modifier la politique de l'eau si on n'aide pas les agriculteurs à vivre de leur métier. Je suis président du réseau des AMAP d'Armorique qui, depuis 20 ans, achète au prix des agriculteurs, et de façon régulière avec des contrats. Il y a aussi Terre de Sources par exemple qui est organisée grâce à la municipalisation et à une gestion publique de l'eau dans la région de Rennes. Je siège à la société publique locale et à la régie d'assainissement en tant que représentant associatif, pour gérer et contrôler ce qui se fait. C'est un point important, on investit de plus en plus sur la rénovation, depuis quelques années, avec des plans très importants. On va arriver à 1,25% de renouvellement sur l'assainissement, et avec la gestion privée on a vu que l'important ce n'était pas forcément la gestion des réseaux, donc on a passé un cap. Avec ces gestions publiques, la SCI Terre de Sources a été créée, qui permet de soutenir des agriculteurs qui protègent l'eau, c'est-à-dire leur acheter à leur prix les produits qu'ils produisent, et de pouvoir organiser un peu des filières autour pour que ça soit impactant sur leur possibilité de continuer. Par exemple sur les céréales, à Terre de Sources, elles sont achetées dès qu'elles sont récoltées, ça permet à l'agriculteur d'avoir tout de suite de l'argent pour les futures campagnes, et d'éviter de passer à la banque. Il y a la question importante de la demande des citoyens, du bio à l'école, du mieux manger, du manger local, il y a différents niveaux de demandes, et ça c'est un point important, on ne peut pas demander aux citoyens de le faire, si l'État avec la loi Egalim a laissé un peu tomber cette chose-là, alors que c'était une priorité à un moment, mais la priorité est tombée très vite. Cette question de bio à l'école est inhérente avec les questions de santé, et en premier lieu celle des agriculteurs qui sont malades des pesticides, mais quelques fois les gens qui habitent à proximité. Je crois qu'on a besoin d'un objectif pour tout le monde, et tout le monde mange, tout le monde boit de l'eau et tout le monde respire de l'air. Donc c'est les trois sujets qui nous paraissent, nous les plus importants, qui sont l'avenir de notre humanité, de notre Bretagne. Concernant le Mercosur, je suis contre ces accords internationaux, et beaucoup d'associations militent aussi pour ça, parce que c'est vrai que l'échange international, au moins dix ans à chaque fois, c'est toujours effectivement une pression sur le prix de l'agricole local, c'est ça la concurrence. Mais la Bretagne importe du soja par millions de tonnes, il y a à peu près l'équivalent de trois ou quatre départements bretons, au Brésil ou en Argentine qui produisent du soja pour nos porcs et notre agriculture industrielle, et ça pose problème. Je suis pour faire évoluer l'agriculture pour être indépendant de ce genre de choses. Pour l'avenir, il nous faut une bonne nourriture, un air qu'on respire correctement et de l'eau potable.

Mme PENNOBER : sur la question de la démocratie, la CLE est l'espace de pluralité du travail démocratique et on peut en être fier en Bretagne. Il y a choses qui n'avancent pas, on nous dit que

la qualité d'eau continue de se dégrader et c'est un échec collectif qu'on porte tous et toutes, mais il y a des choses qui sont mieux en Bretagne qu'ailleurs et il faut les rappeler. En Bretagne, il y a des CLE partout et on arrive tous à se parler depuis longtemps, même si on n'est pas toujours d'accord. En CLE, on a souvent eu des débats sur lesquels on n'était pas d'accord, sur la question des pesticides, des zones humides, des collectivités du 44, c'est vraiment dommage mais c'est une réalité. Mais on a toujours réussi à discuter, et il y a des choses qui nous lient. La capacité des bretons à discuter malgré des désaccords profonds, elle a montré des résultats, sur la concentration en nitrates qui a baissé à une époque, sur la rénovation des réseaux, même s'il y a encore beaucoup de travail et que c'est très coûteux. Ça nous fait tous un peu peur l'augmentation des prix rendue nécessaire par ces travaux compliqués avec de nombreux investissements, mais dans le sud de la France, il y a 50% de réseaux fuyards. On est en moyenne à 85%, on sait que ce n'est pas suffisant, et vu les coûts, on a besoin d'une solidarité des territoires et la CLE est un espace de solidarité. On peut se redire que bloquer nos débats, c'est bloquer cette solidarité et cette discussion indispensable. Il faut qu'on se remette au travail très rapidement. Les associations et d'autres organismes ont montré des compromis, car on était plusieurs à vouloir aller plus loin sur la question des herbicides et des pesticides, mais on accepte que le débat n'aille pas toujours dans notre sens et on continue les travaux malgré tout. Le but, c'est de valider ce projet, et maintenant d'aller sur le terrain, d'aller accompagner les collectivités qui ont besoin de renouveler leurs réseaux, de protéger leurs captages, d'aller accompagner les agriculteurs, d'aller accompagner les conchyliculteurs, d'aller accompagner le tourisme qui a besoin aussi de réseaux en bon état. Maintenant, notre but, c'est de montrer ce qu'on va faire sur le terrain. C'est l'étape où on doit aller. On n'a plus à reparler de ce sur quoi on n'était pas d'accord, on a besoin de valider et de travailler.

M. ETRILLARD : je ne vais pas parler de clivage, chacun a ses convictions et chacun doit respecter les convictions de l'autre. Ce qui m'interpelle, c'est le financement. On parle beaucoup d'argent public, c'est très bien d'avoir de l'argent public, on voit des budgets, on voit de l'argent, mais l'agriculture ce n'est pas de l'argent public. Une exploitation, c'est son argent privé, donc les préoccupations internes d'une structure agricole quand on travaille avec son argent, on est peut-être beaucoup plus attentifs à ce qu'on fait sur le terrain que quand on gère de l'argent public.

M. MINIER : je ne peux pas vous permettre de dire ça.

M. ETRILLARD : les crispations sont peut-être plus fortes dans le monde agricole parce que l'argent qui ne rentre pas à la fin du mois...

M. MINIER : dire ça à des élus qui se décarcassent, et qui sont à la limite du bénévolat pour certains d'entre eux, pour économiser de l'argent tous les jours pour leur mairie, ça me scandalise.

M. ETRILLARD : je ne dis pas que le travail n'est pas bien fait, mais pour moi l'agriculture ne devrait pas être subventionnée par de l'argent public. Elle devrait être vendue à sa juste valeur, c'est ce que demandent tous les agriculteurs. Je ne voulais pas dire que l'argent public était mal géré, mais je parle du milieu agricole, et il y a une réalité économique en face. Tout le monde veut vendre le produit à sa juste valeur. Se nourrir aujourd'hui c'est très compliqué. Je vois des agriculteurs, des maraichers, qui travaillent dans des AMAP qui n'arrivent pas à financer du matériel car ils n'arrivent pas à sortir le volume nécessaire à un tarif nécessaire pour pouvoir investir demain et continuer leur

exploitation. Bon nombre arrête à cause de la pénibilité du travail, parce qu'ils ne peuvent pas vendre un peu plus de volume au tarif. On devrait pouvoir vendre et acheter les produits au tarif qui devrait être rémunéré sans avoir à mettre de l'argent public. Avant on arrivait à équilibrer des budgets pour des cantines, mais plus maintenant. L'impact, ce sont les agriculteurs qui vont le subir, car c'est eux qui sont sur le territoire, en plus des collectivités. Mais eux, demain, on va leur imposer des choses et c'est leur propre économie qui va être impactée. Donc comment faire les choses, sans forcément mettre de l'argent public. Les gens ont peur, tout simplement.

M. DEMOLDER : le modèle économique, malheureusement, est ainsi, les producteurs ne sont pas rémunérés à leur juste prix. A un moment donné, il faudrait repenser les choses, il faut garder la PAC en la revoyant. Il y a aussi des entreprises qui touchent des aides publiques, par milliards d'euros. Ce n'est pas la remise en cause des aides publiques, mais pour les producteurs, la question des prix agricoles se pose. C'est bien pour ça qu'on parle d'accompagnement de la règle 1.

M. HERVÉ : je ne souhaite pas qu'on travestisse mes propos, il faut qu'on avance tous ensemble. Je suis complètement solidaire du communiqué de presse de la présidente de Rennes Métropole, car là où on a un gros problème, c'est la qualité de l'eau. Notre travail ici, notre responsabilité, c'est la qualité de l'eau. Il y a des contraintes de production et de marché pour l'agriculture, mais on ne peut pas tout régler ici, notre sujet et notre responsabilité c'est la qualité de l'eau. Et dans les aires d'alimentation des captages prioritaires, on a le terme « prioritaires » parce que ce sont des aires avec de fortes pressions « pesticides ». C'est quand même bien le centre de notre travail. Je suis président de la SPL Eau du Bassin Rennais, où on fait une potabilisation de l'eau potable pour 600 000 habitants, on est passés de 5g à 15g de charbon actif par m<sup>3</sup> pour faire de l'eau potable, et même à 18g à Villejean, tout ça pour avoir de l'eau potable, c'est une réalité. Notre responsabilité d'élus de la population, c'est de lui rendre des comptes et de faire en sorte que l'eau soit potable pour l'ensemble des habitants. La présidente de Rennes Métropole a fait un communiqué de presse pour dire qu'il y a urgence. Je ne sais pas pourquoi on polémique là-dessus.

M. DENIEUL : c'est que le sujet agricole. Moi, j'ai une station d'épuration à refaire à Châteaugiron et on n'a pas la capacité de faire l'investissement nécessaire pour aller traiter les micropolluants que nous demande l'administration. Le sujet n'est pas de dire il faut ou il ne faut pas, on est d'accord qu'il y a un problème de pesticides, mais en disant ouvertement qu'aujourd'hui on est capable de faire sans et qu'à la limite on pourrait le faire dès maintenant, c'est simplement ça qu'on dit, c'est ce qu'on entend régulièrement. Dans le SCoT du Pays de Rennes, les élus de Rennes voulaient nous faire mettre qu'on travaillait sans pesticides, et à un moment, je ne peux pas l'entendre, on ne peut pas l'accepter. Il y a une espèce de langue de bois qui consiste à faire croire aux consommateurs qu'on va pouvoir aller rapidement dans ce sens. Je suis un peu fâché d'entendre ça, parce que les agriculteurs, ils ont comme tout le monde envie de régler ce sujet de la qualité de l'eau, ils ont été peut-être amenés sur un modèle qui nous amène à la situation où on est aujourd'hui. Mais on doit dire ouvertement qu'il faudra du temps, qu'il faudra beaucoup d'argent, et qu'aujourd'hui on est en train de chercher les solutions les plus adaptées pour nous ramener dans des modèles vertueux. La solution, on ne l'a pas.

M. HERVÉ : Moi, j'estime que tout le travail qui a été mené par la CLE sur l'application de la règle 1 montre que c'est possible. Tout le monde n'était pas là à la CLE du 16 janvier, mais on a montré les

maquettes financières pour l'accompagnement des agriculteurs qui sont touchés dans les aires d'alimentation de captage, à hauteur de 120€ de l'ha en aide d'accompagnement pour éviter d'utiliser des herbicides. C'est ça quand même les décisions qu'on a à prendre.

M. DENIEUL : Il faudra que tout le monde mette la main à la poche. Sur la GEMAPI, quand on parle aujourd'hui, qu'on soit sur les contributions à l'habitant et non au mètre linéaire, on voit aujourd'hui une opposition parce qu'on nous dit « ça va coûter beaucoup d'argent ».

M. HERVÉ : Notre souveraineté de territoire, notre souveraineté alimentaire ne sera là que si on est capable de faire de l'eau potable pour nos entreprises agroalimentaires, pour nos laiteries, pour nos abattoirs, pour toutes les entreprises qui font de la transformation agricole.

M. CROCCO : il faut que chacun reprenne ses esprits. Qu'il y ait des communiqués de presse avant ou après cette CLE, on le savait tous. Chacun s'exprime, on va tous sortir nos communiqués de presse après cette réunion, donc calmons-nous, on est là pour discuter, on sait qu'on aura notre liberté d'expression avant ou après cette CLE. Deuxièmement, sur les débats que vous amenez sur la place de l'argent public dans l'alimentation, c'est un débat qui remonte à presque un siècle. Qui subventionnait les marchés à l'exportation avant l'Europe ? Aujourd'hui, est-ce que vous pensez que les Russes et les Ukrainiens n'ont pas une stratégie de subvention de leur agriculture pour exporter ? L'Europe a été plutôt dans une logique défensive avec la PAC, elle l'est encore un peu, mais on peut quand même aussi se dire que dans un monde économique très ouvert mondialisé, les politiques des grands états producteurs et exportateurs, elles sont là et il faut faire avec. On a l'impression de redécouvrir tout ça, mais chacun dans son rôle, vous le savez très bien. Et on aura durablement besoin d'une politique agricole commune européenne. Qu'après, il y ait un débat à l'échelle de l'Europe, sur le volume de la PAC et ce qu'elle fait, c'est d'ailleurs là où il faut sans doute remettre des politiques dans la politique agricole commune, car là, il y a des approches très différentes.

Je pense que chacun a sa place, on est quand même sur un territoire, où on sait s'engueuler, comme dit le Président de Région, « on sait s'organiser pour s'engueuler ». Mais on sait aussi avancer. On n'est pas très loin d'avancées communes, on n'en était pas si loin que ça il y a un an, puisque je rappelle que la règle 1, elle a été proposée par la profession agricole, donc on était quand même pas très loin de conclure. S'il nous faut encore quelques mois pour conclure, tant mieux, notamment sur la question des financements. Il faut peut-être se mettre d'accord aussi sur quel est l'objectif, quelles sont les priorités qu'on souhaite porter ensemble, et comment on finance ces priorités. Je pense qu'il y a un rendez-vous intéressant ensemble pour qu'on puisse quand même avancer, parce que je pense qu'en Bretagne, on sait avancer, donc avançons.

M. BALAC : je voudrais essayer d'amener un peu d'objectivité. Quand on entend toutes les analyses sur le bon état écologique des masses d'eau, le problème c'est qu'il n'y a pas eu d'analyse, donc il y a des cartes qui sortent avec un problème, c'est que souvent les paramètres déclassants ont été rabaissés, notamment le paramètre nitrates. On parle de 18mg de nitrates aujourd'hui, donc il y a des masses d'eau qui se dégradent sur les nitrates, c'est normal puisqu'avant la base, c'était 35 mg. Il faut ramener de l'objectivité, on en avait parlé avec Eaux & Vilaine de regarder à travers une description de ce qu'indiquent les cartes. S'il y a un paramètre déclassant, l'ensemble de la masse d'eau est déclassé. Je renouvelle la proposition qu'on avait faite, quand est-ce qu'on pourra avoir un

échange constructif, objectif, sur le classement et le bon état écologique des masses d'eau. La deuxième chose, sur le CSP, le conseil spécifique phyto, qui avait été travaillé avec les chambres d'agriculture et qui était une avancée pour nous en Bretagne, mais malheureusement, il a fallu faire machine arrière, mais c'était une volonté de développer la séparation de la vente et du conseil.

Maintenant ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a un blocage, si ceux qui n'ont pas compris qu'il y avait un blocage, c'est qu'ils sont sourds. Donc il y a un blocage. Quand j'entends tout ce qui est dit sur les différentes règles, on ne va pas refaire le monde, il y a de l'utilisation de phytos par la profession agricole, c'est un fait. La profession agricole peut réduire, peut s'engager à réduire, mais ce blocage, il faut l'entendre, et nous, chambre d'agriculture, la position qu'on a, c'est d'amener un maximum d'agriculteurs à changer leurs pratiques. Ce n'est pas de focaliser, puisqu'aujourd'hui on a fait une focalisation sur l'interdiction, et bien, il faut aussi écouter ce que dit la profession agricole, parce que si on n'arrive pas à emmener la majorité de la profession agricole faire de l'aménagement de bassin, on aura tout faux. Donc il faut absolument repartir de la base et refaire des diagnostics, ça c'est déjà un travail. Les diagnostics, c'est la base des décisions qui viennent avec un engagement de la profession agricole à faire des diagnostics et des aménagements, et qu'on détermine les parcelles qui restent à risque fort derrière. Et après on se focalise sur ces parcelles à risque fort à travers des réductions d'utilisation de la position produits phytosanitaires. Ça peut être l'allongement des rotations, du changement de pratiques, ça peut être beaucoup de choses, de la mise en herbe. Par contre, si aujourd'hui on reste comme ça... Ne faisons pas croire qu'à travers une rédaction en l'état du projet de révision avec un certain nombre de bricolages, j'appelle ça du bricolage d'amener des dérogations ou des exemptions pour faire plaisir à quelques jours des élections municipales, ce n'est pas comme ça qu'on va y arriver. Là, il faut absolument qu'on reprenne le dossier, qu'on réouvre les débats. Nous, nous sommes venus pour savoir si on réouvrait ou pas les discussions. Si on ne réouvre pas les discussions, vous nous le dites. Par contre, si on essaie de retravailler de façon constructive et d'amener un maximum d'agriculteurs à faire ce qu'on propose, et de faire de la limitation des pollutions diffuses à travers la limitation du ruissellement, là on sera actif. Si on focalise les choses telles qu'elles sont parties sur la règle 1 et sur la règle 9, en bricolant, je le précise, en faisant du bricolage de dérogation, parce que quand les règles sont faites de 5 ou 6 dérogations, on peut s'interroger sur le vrai sens de la règle. Si on est obligés de trouver des dérogations sans arrêt pour faire plaisir à untel ou untel pour que le projet soit validé, on peut s'interroger sur le fondement, et donc sur ce qu'on est en train d'écrire. Donc je pense qu'il faut aujourd'hui valider, est-ce qu'on réouvre ou pas les discussions.

M. DEMOLDER : les services de l'état pilotent ce groupe technique à cause du moratoire, donc les membres de la CLE ne participent pas à ces travaux. Je vous redis les informations qui me sont données, je n'ai jamais rien caché, vous avez les courriers, dans la transparence la plus totale. Je pense qu'il va falloir dire ce qui ressort de ces groupes techniques, et je le redis, il n'y a pas eu de validation politique de ces travaux. Si on veut avancer, il faut bien que je vous fasse part de ce qui m'est remonté, et je regrette que les services de l'état soient absents car c'est leur rôle à partir du moment où ils ont voulu reprendre la main.

Mme DERAËVE : excusez-moi, je ne peux pas vous laisser dire ça, « du bricolage ». C'est vous qui avez proposé cette règle avec ces dérogations à foison. Donc, c'est du bricolage qui vient des

chambres d'agriculture. Vous dites qu'on va reprendre les réunions en cours, mais c'est vous qui avez bloqué au départ. C'est vous qui avez bloqué. Donc, je ne comprends pas. Et j'en profite pour dire aussi que je constate qu'on est beaucoup d'agricultrices et d'agriculteurs autour de cette table, donc, on ne pourra plus nous dire que le monde agricole n'est pas bien représenté à la CLE. Pour finir, la prochaine crise agricole, qu'on va tous subir, bio ou non bio, c'est le changement climatique, et c'est le manque d'eau, en qualité et en quantité. Et ça, il faut qu'on en prenne tous conscience. Maintenant, j'aimerais qu'on avance pour voir ce que vous proposez.

M. DEMOLDER : je propose qu'on aille dans les discussions de savoir où est-ce qu'on en est à l'étape d'aujourd'hui. Sur la règle 1, nous avons présenté en janvier le temps qui serait nécessaire, après réalisation des diagnostics parcelles à risque, pour faire des aménagements permettant d'empêcher l'érosion des sols, de limiter le ruissellement des pollutions diffuses. Il y a un accord général sur ce principe. Toutefois, on ne peut pas introduire dans une règle l'obligation des diagnostics ou les aménagements, sinon cela ne peut plus être financé. C'est pour ça que c'est relié à une disposition. Je le précise, pour qu'on évite de se mettre en difficulté dans une règle, car si c'est obligatoire, ça ne peut plus être financé.

Dans la règle actuelle, on donnait un délai de 3 ans, mais ce délai ne permet pas d'avoir les aménagements des espaces tampons. Il serait donc proposé de passer sur un délai de 6 ans. Je pars de ce qui est dans le projet de SAGE actuel et de ce sur quoi on doit pouvoir discuter. Je pense que la notion délai, elle est souhaitée par tout le monde. La deuxième chose qui a été demandée, même si je n'ai pas plus de détails que ce qu'on m'a dit oralement, c'est que ceux qui sont engagés dans des démarches de réduction de l'ensemble des pesticides à l'échelle de leur exploitation, à travers des MAEC, des PSE par exemple, puissent déroger à cette règle. C'est ce qui transpire de ces réunions techniques, et c'est bien sous forme de dérogation par rapport à l'écriture de la règle 1. Le terme interdiction serait modifié par suppression programmée. L'utilisation des prélevées ne serait dans tous les cas pas permise, il y a un accord général là-dessus, et les dérogations concernent les post-levées. Ces éléments sont issus d'un travail technique, il n'y a pas de validation politique. J'aurais préféré que ce soient les services de l'état qui présentent, je n'ai pas plus d'informations. Toutefois, c'est nécessaire d'avoir le débat, car si on veut qu'il y ait une validation, il faut bien qu'on trouve un consensus.

M. MINIER : je félicite tout le monde d'être présent et de discuter. J'ai participé à toutes les CLE et j'ai trouvé que les débats étaient respectueux. Ça compte de le rappeler. Ce fameux groupe technique dont on parle, moi je croyais que les discussions avaient lieu en CLE. Je suis peut-être naïf, mais le pouvoir, il est où ? Je croyais qu'il était in fine chez les politiques, autrement dit nous tous ici puisque nous sommes tous élus quelque part. Donc, moi je veux savoir qui est dans ce groupe technique, qui a décidé de la composition de ce groupe et quelle est sa mission. Merci.

M. DEMOLDER : c'est sous l'égide du préfet, je ne sais même pas qui est présent physiquement dans ces groupes techniques, je sais qu'il y a les représentants des chambres d'agriculture, les services de l'État, ainsi que les services d'Eaux & Vilaine.

M. WAUQUIER : remercie les équipes d'Eaux & Vilaine qui se retrouvent parfois dans des situations complexes et franchement délicates. C'est pareil pour les techniciens des chambres, auxquels je

m'associe. L'état nous a invités à travailler avec les chambres Bretagne et Pays de la Loire pour trouver une solution de sortie technique qui devait ensuite être présentée à nos élus. Nous donnons nos avis techniques et juridiques dans les échanges, et on insiste beaucoup pour dire qu'il faut que ça revienne aux politiques. Nous donnons nos avis, mais nous ne savons pas ce qu'en pensent les élus de chaque côté, et les représentants de chaque côté. C'est un discours qu'on porte en permanence, d'informer la CLE, de tenir au courant le président. J'avais demandé que ce soit l'État qui soit présent pour présenter techniquement l'état des négociations sur les règles 1 et 9, mais ce n'est pas le cas. M. DEMOLDER vous a présenté les axes, sur la sémantique, sur l'étalement des aménagements sur 6 ans et sur l'ajout d'une dérogation visant à reconnaître les engagements vertueux sur l'ensemble des pesticides et pas seulement les herbicides sur maïs.

M. DEMOLDER : voilà ce qui ressort des groupes techniques, et il n'y a pas eu de validation politique. J'ai dit au Préfet qu'on ne peut pas faire que la CLE soit absente des discussions puisque c'est elle qui va devoir se prononcer au final.

M. MINIER : les techniciens travaillent, on a l'habitude de travailler avec eux et ils font en général de l'excellent travail et on dit toujours que les techniciens travaillent et les politiques décident. Que pensent les chambres d'agriculture de ces positions et propositions ? Il y a des choses qui avancent, on va avoir un certain nombre d'élus très compétents ici qui vont nous quitter, alors je voudrais connaître la position des chambres d'agriculture sur ces propositions, parce que les décisions doivent avoir lieu ici et pas sur un coin de table en préfecture.

M. BALAC : pour la chambre d'agriculture de Bretagne, ça ne convient pas dans la mesure où à travers le blocage lié aux interdictions, on a, à la demande du préfet de région, refait une proposition avec l'objectif d'amener l'ensemble de la profession agricole à faire des aménagements dans les bassins. On considère que l'entrée maïs est peut-être une erreur dans la mesure où les agriculteurs qui ne font pas de maïs ne sont pas concernés par la règle. Quand je parlais de bricolage, c'est que si on amène une exemption par rapport au fait d'adhérer à un groupe ceci ou cela, dans ce cas l'agriculteur ne fait pas d'aménagement non plus. On est convaincus que ce sont les aménagements dans les fonds de bassins versants, à travers la présence de haies, de talus, de bandes enherbées ou de doublement de bandes enherbées quand c'est justifié, qui permettront de limiter le ruissellement et les pollutions diffuses dans nos eaux de surface. C'est pour ça que ça ne nous convient pas, on veut quelque chose qui emmène beaucoup plus globalement. Cela peut-être paraît moins ambitieux, mais ce n'est pas le cas, car quel que soit ce que produit l'agriculteur, on part sur une démarche de diagnostic de parcelles à risques, on classe les parcelles car toutes les parcelles n'ont pas le même impact sur la qualité de l'eau.

M. DEMOLDER : quand j'ai parlé de dérogation, cela n'empêche pas ces démarches, c'est une dérogation pour ceux qui auraient encore des parcelles à risque fort après diagnostic, et ceux qui participent à des démarches plus larges dans la réduction des pesticides auraient accès à cette dérogation, en tout cas c'est ce que j'ai compris.

M. BALAC : nous, quand on parle de réécriture, et qu'on vous dit qu'il faut peut-être reprendre quelques mois, je ne suis pas juriste donc peut-être que ça apporte une modification substantielle, mais on est convaincus c'est que si on repart du travail sur les bassins versants à travers le classement

des parcelles, qu'on fait les aménagements quand c'est possible avec des financements adaptés, et que sur les parcelles qui vont rester à risque fort parce que l'agriculteur ne pourra pas les déclasser, on met en place un programme d'actions qui vise à la réduction de l'utilisation des produits phytos, mais pas que sur le maïs, sur toutes les cultures de printemps. C'est pour ça que la proposition que l'on a faite aux services de l'état n'est pas du tout moins ambitieuse, elle est même plus ambitieuse et elle est beaucoup plus cohérente que l'entrée maïs et que l'entrée avec des groupes techniques qui éviteraient le classement et la réalisation de diagnostics de parcelles à risque et qui finalement éviterait d'entrer dans la règle 1. On est convaincu qu'il faut reprendre l'écriture de la règle avec une entrée beaucoup plus large et beaucoup plus transversale, et qui concerne l'ensemble des agriculteurs, parce que telles que les choses sont écrites, ça ne concerne pas l'ensemble des agriculteurs.

M. BROSSARD : sur la règle 1, on peut déplorer que les services de l'état ne soient pas présents pour nous dire où est-ce qu'ils en sont dans leurs échanges sur les dérogations possibles. Je pense qu'on peut tous faire le vœu de voir sur une prochaine CLE les services de l'état venir avec un document écrit. On ne peut que déplorer que la réunion technique se passe sans qu'on ait de compte-rendu et on a besoin de retrouver et débattre de ces éléments factuels au sein de la CLE. Je propose qu'on fasse collectif ensemble, et que lors de la prochaine CLE, on demande aux services de l'état de venir et d'être présents à nos côtés pour présenter l'avancement sur les dérogations des règles 1, 3 et 9. Sur la règle 1, on est dans un processus démocratique depuis 4 ans, chacun avait pris des positions, et certains d'entre nous avaient des positions plus ambitieuses. Le 21 mars 2025, on a collectivement choisi la règle proposée par la chambre d'agriculture, sans opposition, et avec des abstentions qui s'entendaient notamment sur la question des financements et de l'accompagnement des exploitations agricoles. Sur les propositions évoquées, sur la temporalité, il y a des fermes qui vont être très impactées avec des assolements énormes en maïs, et 3 ans, ça peut être très compliqué. Je suis assez ouvert sur le délai d'application de l'interdiction d'herbicides de synthèse, mais sur les dérogations autour des indices de fréquence de traitement, je suis plutôt sceptique dans la mesure où les groupes 30000 mis en place par Ecophyto sont intéressants mais où il n'y a aucun objectif chiffré de baisse des IFT, et c'est peut-être pour ça qu'Ecophyto a été un échec complet sur la réduction de l'emploi des pesticides de synthèse. Je suis aussi sceptique sur le fait qu'on sur-administre une règle, car à de nombreuses occasions les agriculteurs et agricultrices nous ont dit ces dernières années qu'il y avait trop d'administratif. Pour moi, il faut qu'on ait une règle simple sur les herbicides avec un délai qu'on peut travailler ensemble, mais d'y rajouter encore des dérogations, je suis plutôt contre.

Mme PENNOBER : j'ai besoin de clarifications. A la base, on nous dit que c'est un moratoire et que ça concerne la question des pesticides, mais maintenant on voit que deux autres sujets sont mis sur la table, quand est-ce qu'on arrête de remettre en cause tout le temps notre travail qui n'était pas dénué de raison ? On a 6% des masses d'eau en bon état, on retrouve des pesticides partout, on a des problèmes d'assainissement, on a des problèmes de changement climatique qui sont très importants chez nous, notamment parce qu'en Bretagne, on prélève notre eau dans les rivières et pas dans les eaux souterraines comme dans plein d'endroits en France. C'est vraiment une caractéristique qui fait que tout ce qui se dit au national, c'est la moitié du temps non applicable en Bretagne. Là, on n'a pas écrit donc on ne pourra pas s'exprimer, c'est vraiment dommage parce

qu'on aurait aimé pouvoir donner notre avis. Nous sommes prêts à des compromis mais on veut avancer. J'entends des sous-entendus qui disent qu'il faudrait qu'on revoie le SAGE. Je rappelle ce que nous ont dit les juristes, une modification substantielle, c'est repasser par tout un processus de validation du SAGE et de consultations des personnes associées et du grand public, cela nous a pris 6 mois parce qu'on a fait les choses correctement et ça nous a coûté très cher. Cet argent, les collectivités ne l'ont pas, alors où est-ce qu'on ira le chercher, qui le mettra en œuvre, et qui le paiera ? Je préfère que cet argent aille vers les agriculteurs qui font des efforts. Je ne veux pas qu'on repasse encore du temps, on est prêts à certains compromis, mais il faudra qu'on voit, et je veux bien qu'on parle des autres éventuelles dérogations qu'on nous demande de rajouter. Je souhaite qu'on programme une CLE prochainement, quand le renouvellement des élus sera fait, pour qu'on puisse avancer et valider le SAGE au plus vite, car sinon on ne fait que parler. C'est ce qu'on nous reproche, on parle et on ne va pas sur le terrain. Je suis preneuse qu'on aille accompagner les techniciens qui font les suivis des masses d'eau pour connaître le bon état. Pour les nouveaux élus, ce serait extrêmement formateur d'accompagner les techniciens qui font les mesures de suivi qui permettent de caractériser le bon état ou le mauvais état pour comprendre ce que ça veut dire. Mais là, il y a des sous-entendus, et je serai très claire, qui va payer les nouvelles consultations et que fait-on pendant ce temps-là ? Nous aussi, nous commençons à être en colère.

M. DEMOLDER : je voudrai préciser ce qui est juridiquement possible et ce qui n'est pas possible.

M. LEMEE : représente le Syndicat Chère Don Isac, on est en ce moment en discussions avec l'Agence de l'Eau, je regrette leur absence. On réduit l'accompagnement financier pour replanter des haies bocagères, et quand on sort des secteurs prioritaires, on a beaucoup de difficulté à financer ces programmes. Je trouve que l'Agence de l'Eau devrait avoir plus de souplesse, ce qui permettra une intervention sur une plus grande surface de territoire et on améliorera la qualité de l'eau.

Mme DERAÈVE : sur le délai d'allongement à 6 ans, pourquoi pas, et on est aussi assez d'accord sur l'approche systémique de faire en sorte que toutes les fermes soient concernées par l'interdiction non pas des seuls herbicides mais de tous les pesticides. Au départ, c'était notre proposition, mais elle avait été jugée trop ambitieuse. On se pose la question de la contrôlabilité et de la surcharge administrative pour ce genre de mesures, et du coût. Il n'y a plus à prouver qu'il y a des problématiques sur les phytos, c'est un peu un déni de science de dire qu'il faut refaire des diagnostics pour tout le monde, et c'est un coût énorme.

M. HERVÉ : étonné de l'intervention de la chambre parce qu'on a déjà fait le tour des sujets, on a fait les estimations financières sur les DPR2 et le nombre à faire, on a fait les estimations des surfaces concernées par le risque fort, on a fait une enveloppe financière de l'accompagnement des agriculteurs en aide direct via des PSE qu'on a estimé à 120€ pour du désherbage mécanique à la place du désherbage chimique. On a inscrit dans nos accords de territoire qu'on va signer avec l'agence de l'eau les plantations bocagères en priorité sur les aires d'alimentation des captages. Tout est fait, il n'y a plus qu'à se prononcer et à voter.

M. BALAC : non, l'entrée n'est pas bonne, c'est l'entrée maïs.

Mme PENNOBER : mais c'est votre règle.

M. ANNE : c'est quand même vous qui l'avez proposée.

M. BALAC : si vous voulez aller sur cette règle sans la profession agricole, nous on n'ira pas, parce que c'est eux qui vont la mettre en place.

M. DEMOLDER : pour resituer les choses, avec les éléments des services juridiques des différents ministères aussi. On ne peut pas modifier la philosophie générale du projet de SAGE qui a été mis en consultation auprès des personnes publiques associées et du grand public, avec des avis majoritairement favorables. C'est sans doute pour ça que le cabinet du premier ministre dit qu'il faut avancer avec des dérogations. Je pense qu'on a plutôt un consensus sur la question du délai, qu'il faudra acter. Je rappelle que c'étaient bien les herbicides du maïs qui étaient visés car ce sont les plus importants. C'est une proposition qui a été faite et votée. On n'a pas eu de vote contre le projet de SAGE. Les sujets portent sur la communication et la concertation de la mise en œuvre. Tant que les DPR2 ne sont pas faits, les agriculteurs n'ont pas cette visibilité, donc il faut qu'ils puissent être réalisés, mais ils ne peuvent pas être introduits dans une règle, sinon on ne pourra pas les financer, et c'est pour ça qu'ils sont mis dans une disposition. Ça froisse la FNSEA, d'où le fait d'enlever le mot « interdiction » et d'écrire « suppression programmée », mais on est dans un débat où le monde agricole, comme on peut le voir dans les enquêtes du Shift Project, est prêt à aller vers du désherbage mécanique en demandant un accompagnement. La majorité veut réduire les pesticides, et il y a des questionnements forts auprès du monde agricole syndical. Dans l'accompagnement, il faut qu'on se pose la question d'être unis, malade et d'avoir ce discours rassurant. Je ne peux pas accepter la désinformation sur le projet de SAGE. Il faut vraiment qu'on avance et je constate qu'au niveau du délai il y a des accords, et ensuite il y a des discussions à avoir sur les autres aspects.

M. BALAC : Je veux ramener un certain nombre de vérités. Au mois de mars 2025, les chambres se sont abstenues parce qu'on pensait qu'on allait trouver des ajustements. On a toujours été dans le dialogue, il n'y a pas eu de vote défavorable, on s'est abstenus parce qu'on veut aboutir aux décisions qui portent des consensus. C'est pour ça qu'on s'est abstenus et qu'on ne s'est pas opposés au projet de SAGE en mars. Je rappelle que 9 règles sur 15 concernant l'agriculture. J'entends les associations qui disent « il faut y aller », mais si vous êtes capables, vous, d'y aller sans la profession agricole, vous allez nous montrer comment vous faites, car nous on n'en est pas capables. Ce qu'on propose aujourd'hui, ce n'est pas moins disant et ça ne remet pas du tout en cause toutes les études économiques et la maquette financière qui a été prévue. Il y a des diagnostics de parcelles à risque, c'est la base, c'est juste l'entrée qui est différente. Je me dis que tout le travail qui a été fait par Eaux & Vilaine sur la maquette et sur les PSE, c'est ce qu'on veut faire, ça ne remet pas du tout en cause le travail qui est fait, c'est juste que l'entrée n'est pas la même. Ce n'est pas une entrée maïs, parce qu'il y aura des trous dans la raquette, ce n'est pas une entrée groupes Dephy ou groupe 3000, parce qu'il y aura des trous dans la raquette, c'est une entrée transversale sur l'analyse et la limitation du ruissellement. Alors maintenant, je vais vous demander, ce qu'on ne comprend pas, c'est quoi moins disant environnementalement, par rapport à ce qui est écrit ? Elle est plus puissante cette règle telle qu'on vous la propose. C'est juste que ça gêne aux entournures parce qu'il faut décaler de 6 mois. Pour moi, ce n'est pas entendable. Si on décale de 6 mois, ça change quoi si demain le travail est beaucoup plus efficace ? Vous voulez aller avec une règle, vous vous obstinez alors qu'une partie des agriculteurs ne veulent pas y aller, et bien cette règle ne verra jamais le jour. Alors soit on est sérieux

autour de la table, et on peut aller vers de l'efficacité, de la qualité demain et une préservation de la qualité de la ressource en eau, et dans ce cas on emmène l'ensemble de la profession agricole vers un changement de pratiques après avoir classé les parcelles à risques. Et ça, l'entrée, c'est l'entrée transversale sur le classement des parcelles à risque et on met en place un programme d'actions sur les parcelles qui sont à risque fort. Je vous mets au défi de me montrer dans ce que je suis en train de vous dire, c'est quoi le moins disant par rapport à ce qui a pu être pré-voté au mois de mars.

M. DEMOLDER : c'est après réalisation des diagnostics parcelles à risque et des aménagements de bassin et un délai d'application de la règle à 6 ans qu'on va pouvoir accompagner ceux qui sont encore sur des parcelles à risque fort. C'est bien parce qu'on est entrés sur une règle concernant vos propositions de suppression des herbicides de maïs qu'on a regardé les dérogations possibles. On a fait des dérogations liées au climat et aux plantes toxiques, et tout ça a été validé par la CLE. Je vous fais un point d'étape et vous dis ce qui semble ressortir des discussions, je ne remets pas en cause le travail réalisé sur les réductions, mais on est bien parti d'une règle qui concernait les herbicides maïs au départ.

M. BALAC : mais il n'y a personne autour de la table qui se trompe ? Peut-être qu'on s'est trompés et justement aujourd'hui on réalise que l'entrée maïs n'est pas la bonne, mais on se trompe en se disant, qu'on le reconnaît aujourd'hui, et on se dit qu'on va sur quelque chose de plus transversal et qui emmène l'ensemble de la profession agricole.

Mme PENNOBER : quelle est la proposition de réécriture ?

M. BALAC : c'est dans les mains des services de l'état. Nous, le préfet nous a demandé une rédaction, on lui a envoyé une rédaction.

Mme PENNOBER : mais montrez-nous ce que vous avez à négocier, on a tous besoin de discuter.

M. BALAC : nous on ne remettait pas en cause, alors que le préfet nous a demandé un écrit, on le lui a remis, personne ne nous l'a demandé. Je ne l'ai pas maintenant mais je vous le dis à l'oral. Merci pour votre confiance.

Mme MACE : Ce n'est pas de la non-confiance, c'est qu'on ne peut pas être d'accord si on ne connaît pas les termes de la rédaction. Moi, je suis prête à vous suivre sur ce que vous proposez, mais si je n'ai pas la façon dont s'est appliqué et ce qu'on demande, je ne peux pas vous suivre comme ça.

M. BALAC : Non mais sur le fond.

M. LEVREL : la profession agricole n'accepte la règle pas en l'état. Je trouve ça dommage parce que je pense que le problème de l'eau concerne tout le monde et je pense que les agriculteurs ont envie d'outrepasser ce problème. Cette règle-là, en l'état, va conduire tout simplement de manière générale à éviter le maïs sur les parcelles à risque, et de faire de la monoculture de maïs sur les parcelles en dehors. Donc, on va même déplacer le problème de l'usage de phytos sur le maïs, et on va trouver d'autres problèmes de phytos. L'interdiction, c'est quelque chose qui, de toute façon, pose un problème purement et simplement. Par exemple, pour les tomates sous serre, il n'y a plus de pesticides, et on l'a fait avec la volonté des gens. Si on ne fait pas avec la volonté des agriculteurs, on ne va pas y arriver, il faut être très clair.

Mme PENNOBER : on a vraiment besoin des textes, si vous l'avez écrit, vous devez bien avoir un mail dans lequel vous avez envoyé vos demandes, donc ne faites pas comme si vous ne saviez pas et montrez-le-nous s'il vous plait. J'aimerais aussi interroger les services techniques pour connaître le temps supplémentaire, parce qu'en réalité ce n'est pas 6 mois. Je vous rappelle qu'on a validé le SAGE le 21 mars 2025, on devait l'arrêter le 11 décembre, mais avec le temps de travail et de réécriture, peut-être qu'on devra remonter jusqu'à des phases de stratégie, et là, on prend 2 ans. Et qui paie ? Et le temps ? Et qu'est-ce qu'on fait pendant ce temps-là ? Au bureau de CLE de la semaine dernière, nous avons examiné le dossier d'assainissement d'une collectivité dans lequel n'était même pas évoqué la compatibilité de l'assainissement avec l'évolution de la population. Et le SAGE actuel n'a pas la capacité de dire non à ce type de dossier aujourd'hui, on ne peut pas. Et on dénonçait toute cette situation, y compris vous M. Balac. On a besoin de ce SAGE, et vite. Et nous les citoyens, on l'a dit à de nombreuses reprises, on est à côté des agriculteurs, et on est prêts à payer un peu plus si ça peut permettre de financer et accompagner les agriculteurs, dans un certain montant, il y a une acceptabilité et c'est ce qui est ressorti des études. Les citoyens, si c'est pour que l'argent aille dans l'accompagnement des agriculteurs sur leur territoire, on est prêt à faire une aide.

M. BALAC : si on est d'accord, les choses iront très vite.

M. DEMOLDER : je propose d'aborder la règle 9, sur les zones humides, pour laquelle il y a deux aspects. L'un qui vient du monde agricole par rapport à un arrêté de 2024 qui permettait de faire des plans d'eau d'irrigation en zone humide jusqu'à 1 ha. L'autre aspect, ce sont les demandes des communes de Loire-Atlantique, et j'ai rencontré le Préfet des Pays de la Loire avec le Président de l'AMF44, pour avoir quelque chose de similaire au SAGE actuel sur 1000m<sup>2</sup>. ce sont des demandes qui ont été remontées par courriers de deux EPCI et une adaptation territoriale est demandée. Il y a 15 jours, le conseil d'état a cassé l'arrêté ministériel de 2024 en disant que l'état ne pouvait pas prendre un arrêté qui présente un recul par rapport à la loi. Cela rejoint ce que j'ai toujours porté, c'est-à-dire de favoriser le stockage en hautes eaux pour permettre l'irrigation, mais pas en zone humide et je vois que le conseil d'état dit au gouvernement qu'il s'est trompé. Pour la demande des collectivités, on a introduit en janvier une dérogation sur le renouvellement urbain en zone urbanisée avec le seuil de 1000m<sup>2</sup> pour ne pas être en régression par rapport au SAGE actuel. Il y a une demande supérieure de quelques communes d'aller sur de l'extension. L'OFB a produit des données sur les zones humides potentielles et par exemple sur Pont-Péan, il y a 27% de zones humides inventoriées et on a fait le choix de ne pas les toucher, y compris dans le cadre de l'urbanisation qui préserve alors ces espaces. Il faut discuter, j'ai des demandes pressantes par exemple du préfet des Pays de la Loire, à qui j'ai dit de ne pas confondre les milieux humides et les zones humides car notre règle concerne les zones humides et pas les milieux humides dont lui faisait référence dans ses propositions. Il y a aussi eu des discussions en Loire-Atlantique par rapport au SAGE Estuaire de la Loire, mais la règle d'interdiction de destruction au 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> existe sur d'autres SAGE bretons, comme celui du Pays de Saint-Brieuc, Rance ou Golfe du Morbihan et Ria d'Étel. Dans les échanges, j'ai rappelé qu'il y a des dérogations.

M. LEMEE : on peut dire que les 3 communes concernées sont Héric, Notre Dame des Landes et Fay de Bretagne, qui ont aussi sollicité le Syndicat Chère Don Isac. Ce sont les 3 communes qui sont très impactées parce que ça veut dire qu'elles n'avaient éventuellement plus de développement.

M. DEMOLDER : je rappelle tout de même que dans le SAGE actuel, l'impact sur les zones humides sur ces communes ne peut pas dépasser les 1000m<sup>2</sup>.

Mme PENNOBER : je suis assez surprise du maintien de cette demande, parce qu'on a justement ajouté une dérogation supplémentaire sur le renouvellement urbain et qui d'ailleurs questionne le monde agricole. Nous n'y étions pas favorables mais cela fait partie des débats et discussions démocratiques que l'on a eues et qui ont mené à la validation de cette dérogation. Je ne comprends pas trop ce qui est demandé car la dérogation a été ajoutée.

M. DEMOLDER : je l'ai exprimé auprès du préfet des Pays de la Loire qui considère que ça ne suffit pas.

M. MINIER : je m'étais déjà exprimé sur le sujet, en prenant des précautions, mais pour dire que dire que dès le 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup>, ça m'interpelle car dans certains secteurs urbains, ça peut être compliqué pour la mise en application. Ce que j'ai dit mal à comprendre, c'est que ce qui est demandé, c'est une dérogation à l'extension urbaine ? Parce que là, on est dans une injonction contradictoire. On a le ZAN d'un côté pour protéger les terres agricoles, et c'est très bien, mais si on met en plus les zones humides en urbanisation, je ne comprends pas bien. Quelle est la demande précise ?

M. DEMOLDER : on a voté en janvier, en tenant compte des demandes reçues, la possibilité, dans le cadre du renouvellement urbain, de déroger à la destruction au 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup>, mais on nous demande que ça aille aussi dans de l'extension urbaine. J'ai rappelé aux élus rencontrés que, dans les zones d'extension, c'est plus facile et c'est plus sécurisant d'avoir des processus de déclarations d'utilité publique quand on veut faire une zone d'activité, parce que ça oblige à avoir des études d'impact et que c'est plus transparent.

M. MINIER : Sur mon intercommunalité, on a 35 ha fléchés en zone d'activités sur Le Grand Fougeray, et on est en train de réduire les superficies parce qu'il y a des zones humides. Mais ça fait partie de la donnée du problème. Parce que si on va de dérogation en dérogation, on n'aura plus de zones humides. Je veux bien qu'on la valide, et dans mon cas, pourquoi je ne pourrais pas artificialiser ces zones humides que je suis en train d'éviter ? Et puis, on ne peut pas tout demander non plus au monde agricole et s'aménager des exemptions. Je comprends les problématiques de nos collègues, je peux les admettre, mais ce n'est pas pour autant qu'on va supprimer du jour au lendemain les zones humides parce qu'on fait une dérogation, elles sont là depuis des siècles.

Mme GARAND : élue à Cap Atlantique et siège à la CLE Loire Estuaire, et j'ai participé aux échanges avec les services de l'état, qui étaient aussi tendus sur cette problématique des zones humides. La règle de ce SAGE prévoyait une interdiction formelle de destruction des zones humides de source et des zones humides inondables. Ce sont les services de l'Etat qui ont refusé et avec qui nous avons eu de nombreux échanges pour imposer également des dérogations, et ça s'est terminé avec une liste précise de projets dérogoires. Les membres de la CLE ont essayé de maintenir le cap mais

nous avons été obligés de céder pour trouver un consensus pour que le SAGE soit validé par le préfet. Il n'y avait que cette règle qui crispait, et on a mis plus de 6 mois avant d'aboutir à une entente.

M. DEMOLDER : en effet, j'ai pu échanger avec le Président de la CLE Estuaire de la Loire. Dans le courrier des préfets, vous voyez qu'il y a une demande de territorialisation. Construire et continuer d'urbaniser en respectant les zones humides, ce sont des choix à faire.

M. LEBEAU : représentant du conseil départemental de Loire-Atlantique. Ce n'est pas facile de comparer une zone humide par rapport à une autre zone humide, mais on peut regarder les départements entre eux. Il y a un foncier agricole très riche en Loire-Atlantique, avec beaucoup d'élevage car le potentiel agronomique est faible. Cette approche de zones humides est très complexe. Par exemple, le SDIS 44 a un projet d'école de formation, et on a cherché un terrain adéquat. Celui qui a attiré l'attention appartenait au département, au sein d'un circuit automobile existant, mais ce terrain n'est pas utilisé du tout et on a trouvé systématiquement des zones humides. Le nord de la Loire-Atlantique est une grande zone humide et ça pose des problèmes aux collectivités. Ce n'est pas facile de comparer une zone humide avec une autre, mais il faut bien prendre en compte le nord de la Loire-Atlantique, et c'est par ailleurs le deuxième département avec le plus de zones d'eau en France.

Mme PENNOBER : la règle actuelle contient une liste de dérogations dont font partie les DUP et le renouvellement urbain. J'ai du mal à comprendre ce qui empêchera le développement de ce territoire demain avec ces dérogations. Cela va bien permettre à ces collectivités de se développer et nos territoires bretons l'ont fait sur des SAGE avec cette interdiction depuis longtemps. Je rappelle que l'interdiction de destruction des zones humides au 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> s'applique déjà depuis longtemps pour nos agriculteurs en Bretagne. Il nous faudrait des exemples, car je crains qu'on ressorte de ces débats avec des acteurs autour de la table qui ne se seront pas sentis justement écoutés. Dans mes souvenirs, sur le SAGE Estuaire de la Loire, il y avait aussi une compensation à 800%, on n'est pas aussi ambitieux. 200% avec des dérogations, j'ai le sentiment qu'on permet aux collectivités de continuer à se développer tout en mettant bien la question de la zone humide au cœur du sujet. J'ai vraiment du mal à comprendre comment on va empêcher ces territoires de se développer avec la règle telle qu'elle est écrite aujourd'hui. S'il y a une proposition alternative de rédaction, j'aimerais qu'elle nous soit soumise à l'écrit, ce n'est pas à l'Etat tout seul de discuter, j'aimerais qu'on ait une proposition écrite qui nous montre l'impact supplémentaire que ça aurait sur les zones humides.

M. DEMOLDER : il y avait aussi des courriers émanant de producteurs d'énergie renouvelable, avec différentes demandes, comme les surfaces de branchements, ou l'implantation des installations. Cette demande n'a pas été exprimée par le préfet des Pays de la Loire. La DUP répond à beaucoup de demandes, on a l'impression que c'est réservé aux ZAC mais il y a des règles qui permettent de les mobiliser pour d'autres choses, je l'ai vu sur un cheminement traversant une zone inondable. Sur la règle 3 sur le drainage en zones humides, il n'y a pas de problème en Bretagne car c'est déjà appliqué via le PAR. C'est différent dans les Pays de la Loire, et il y a une demande du monde agricole pour de nouveaux drainages. Les drainages en zone humide, à l'aune du changement climatique, ne sont pas les actions les plus intéressantes à mener. Il faut regarder le cheminement de l'eau. A l'échelle de ce qu'on va connaître avec l'accélération du dérèglement climatique avec des années de sécheresse supplémentaires, c'est questionnant. De plus, par rapport au SAGE actuel, on doit rester

sur le seuil de 1000m<sup>2</sup> et cela concerne rarement des superficies aussi petites sur les parcelles agricoles, car lorsque le drainage impacte des zones humides, c'est de la destruction de zones humides par assèchement.

Mme GARAND : sur le SAGE Estuaire de la Loire, il y a eu un travail conséquent sur les typologies des zones humides avec un SAGE très restrictif sur les zones humides de source et les zones humides inondables, ainsi que sur les zones d'expansion des cours d'eau. Le SAGE est par ailleurs plus permissif tout en étant cadrant sur les autres typologies de zones humides.

M. DEMOLDER : j'ai eu connaissance d'autres courriers que la Ministre de la Transition Ecologique a envoyé à des sénateurs, et seules les règles 1 et 9 sont abordées. Le courrier des préfets dit que « les règles 1, 3 et 9 sont particulièrement concernées par ces différenciations territoriales ».

M. HERVÉ : pour qu'on soit clairs dans nos choix, est-ce que la CLE veut rediscuter du fond, ce qui veut dire qu'il faut se relancer dans la stratégie, ou est-ce qu'on exige des services de l'Etat qu'ils viennent nous présenter leurs propositions, en disant qu'on refuse de repasser par la phase de stratégie et les consultations qui ont déjà eu lieu ? Et dans ce cas, on dit qu'on doit aboutir à un accord commun sur les 3 propositions. Est-ce qu'on émet ce vœu ?

M. BALAC : Non, des membres de la CLE ont demandé à avoir des propositions par écrit, et qu'on puisse expertiser la proposition que les chambres d'agriculture ont fait, donc ça peut amener peut-être des modifications substantielles, et donc amener à repasser en consultation. Donc, si on n'est pas prêts à se dire qu'il faut peut-être six mois pour arriver à une validation du SAGE... Ce que M. HERVÉ est en train de dire, c'est qu'on a abouti avec des dérogations qui permettent de convenir à tout le monde. Ce n'est pas ce qu'on nous a dit.

Quand on reparle de la règle 1 et qu'on la retravaille avec une entrée transversale sur les diagnostics de parcelles à risques, je ne suis pas juriste et en mesure de vous dire si ça amène des modifications substantielles. Donc soit on accepte d'analyser, de discuter et de redébattre peut-être si besoin est de nouvelles écritures, soit on en reste là.

M. DEMOLDER : j'ai du mal à comprendre. Des informations que j'ai, qui émane du chef de cabinet du premier ministre, on est sur une approche par dérogation, on n'est pas sûrs de la réécriture. Que la FNSEA n'en veuille pas, c'est autre chose.

M. BALAC : Ce n'est pas la FNSEA, c'est la chambre d'agriculture qui est en CLE Vilaine. Donc en séance de CLE, ce n'est pas la FNSEA qui vous parle, c'est Dominique BALAC et Erwan ETRILLARD des chambres d'agriculture. La proposition qui est faite, ce n'est pas la proposition de la FNSEA, c'est la proposition des chambres d'agriculture qui est faite au Préfet de Région. Vous dites que vous voulez bien discuter mais que si ça amène des changements on ne les prendra pas parce qu'il y aura des consultations obligatoires derrière.

M. DEMOLDER : on aura des diagnostics parcelles à risque et des aménagements tampons diffus, il va rester des parcelles à risque fort ; et introduire une dérogation pour ceux qui ont travaillé sur la réduction de l'ensemble des pesticides ne change pas le contenu. Je ne vois pas la différence avec ce que dit la chambre.

M. BALAC : si, elle est fondamentale, il y a une entrée maïs d'un côté et de l'autre une entrée diagnostic parcelles à risque et réduction d'utilisation globale des produits phytosanitaires sur les parcelles qui restent à risque fort. L'entrée n'est pas la même. Je ne suis pas juriste donc je ne peux pas vous dire ce que ça implique. Ce qui est sûr, c'est que si au sein de la CLE il y a un consensus, je ne vois pas pourquoi ça n'aboutira pas. Par contre, on ne peut pas se quitter aujourd'hui sans savoir si on réouvre les discussions, et on ne verrouille pas en disant qu'on n'accepte pas de modifications substantielles.

M. DEMOLDER : c'est une question de procédure. Quand on a un projet de SAGE mis en consultation auprès des assemblées et du public, si on modifie la philosophie générale du document, ce n'est plus le même projet et on est obligés de revenir sur des étapes précédentes, 18 mois à 2 ans en arrière.

M. BALAC : on ne demande pas une modification générale, mais d'avoir une entrée parcelle à risque plutôt qu'une entrée maïs. Quand on prend la maquette financière, on retrouve les mêmes éléments.

M. DEMOLDER : on ne peut pas, dans une règle, introduire une obligation de faire les diagnostics et ensuite demander aux collectivités de les financer.

M. BALAC : on pourra trouver une entrée, on peut la travailler pour financer.

Mme PENNOBER : je ne suis pas juriste non plus, mais dans les services de la chambre qui ont rédigé la proposition, j'imagine qu'il y a des juristes et des gens compétents qui ont pu vous faire savoir et vous informer de ces éléments. En réalité, si on doit repasser par une phase de stratégie, on reprend 2 ans et demi. J'aimerais bien qu'on ait une CLE en juin après les élections des nouveaux élus, ce qui permettra justement aux services de l'État de venir, de discuter et de présenter. J'aimerais bien qu'on valide le SAGE rapidement. Mais si on repart sur une étape de stratégie, on dit deux ans, mais on est optimistes, il faut trouver l'argent et les gens, et il faudra tout réexpliquer. Pourquoi en stratégie ? Parce que c'est réglementaire, ces étapes-là.

M. BALAC : Mais on n'a pas mis deux ans à faire les consultations, c'est 6 mois. On n'a pas besoin de remonter en stratégie.

Mme PENNOBER : demandons aux services techniques qui étaient présents dans les débats. Est-ce qu'ils peuvent intervenir pour nous dire, j'aimerais obtenir une réponse. Est-ce que dans les débats qu'il y a eu avec l'Etat, où était présent Eaux & Vilaine sans avoir à donner son avis, est-ce que cette question a été posée et est-ce qu'on vous a apporté de réponse ? Merci.

M. DEMOLDER : le cadrage juridique est important, je demande qu'on nous éclaire sur ces aspects.

Mme GASTON : je vais reprendre le cadrage juridique qui nous a été fait par l'avocate, qui n'est pas présente aujourd'hui. On est passé par différents étapes, état des lieux, diagnostic, stratégie, rédaction, consultations. On a un cadre qui nous dit que si on modifie de façon non substantielle le SAGE avec des éléments présents dans la consultation du public, il n'y a pas de difficulté. Si on modifie de façon importante, de façon à remettre en cause l'économie générale du projet, mais avec des éléments qui sont issus de la consultation du public, on doit repasser sur les phases de consultation administratives et du grand public. Pour mémoire, ça nous a pris 9 mois. Enfin, si on revient sur les éléments qui ont été votés dans la phase de stratégie, dans laquelle on a actuellement

écrit « règle d'interdiction d'usage des herbicides sur le maïs sur les parcelles à risque fort », on doit revenir en phase de stratégie, avant de repasser en phase de rédaction et de repasser en phase de consultations. C'est pour ça qu'on parle de 2 à 3 ans si on revient sur ce qu'on avait collectivement validé en CLE.

M. WAUQUIER : pour précision, aujourd'hui, on n'a pas de calendrier de la part de l'Etat.

M. DEMOLDER : c'est d'ailleurs pour cela qu'on a un point de présentation sur les renouvellements à venir de la CLE, avec un renouvellement partiel dans un premier temps et une approbation du SAGE. La question se posera de ce qu'on prend en compte des échanges, c'est pour cela que je voulais qu'il y ait ce débat et je remercie les membres de la CLE dont la majorité a pu être présente. C'est cette discussion qu'on doit garder pour ne pas être dépossédés du travail que vous avez fait.

M. BROSSARD : collectivement, on a besoin de se mettre autour de la table et d'envisager, par un vote, les propositions qui seront faites sur les règles 1, 3 et 9, on a besoin de ce temps-là. Je pense que collectivement, on est plutôt d'accord là-dessus. Il faut que sur la prochaine CLE, on demande aux services de l'État d'être présents pour remettre à la délibération du Parlement de l'eau, les propositions qui sont faites sur les règles 1, 3 et 9, au regard de ce que ça peut impliquer sur le règlement du SAGE.

M. DEMOLDER : c'est l'objectif.

## Information sur les étapes de renouvellement de la Commission Locale de l'Eau suite aux élections municipales et communautaires

### Recomposition de la CLE – contexte général

6

La Commission Locale de l'Eau est une **commission administrative** dont la composition est régie par le code de l'environnement (R212-29 à R212-31) :

- Mandat de **6 ans**
- **3 collèges** : au moins 50% d'élus, au moins 25% d'usagers, au maximum 25% services de l'état
- ⇒ **Composition fixée par arrêté préfectoral** du préfet responsable (SAGE Vilaine = Préfet de Bretagne)
- ⇒ CLE Vilaine **installée en mars 2021**

ÉLUS	USAGERS	SERVICES DE L'ÉTAT
 (Min. 50%)	 (Min. 25%)	 (Max. 25%)
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	Collège des services et des établissements publics de l'Etat

Collège des élus :

- Plusieurs **membres de droit** (régions, départements, PNR, EPTB)
  - **Au moins 50% d'élus** désignés par les AMF
  - ⇒ **Le président est** obligatoirement **issu de ce collège** et nommé par lui
- Sur la CLE Vilaine: 39 membres dans ce collège

Collège des usagers :

- Plusieurs **membres de droit** (chambres de commerce et d'agriculture, propriétaires fonciers, FDAAPPMA, associations environnementale et de consommateurs)
- Sur la CLE Vilaine (22 membres), **équilibre entre acteurs économiques et monde associatif**

- ⇒ À la suite des élections, les élus qui ne se représentent pas ou qui ne seront pas réélus perdront leur siège à la CLE (dès le renouvellement de l'instance dont ils sont issus)
- ⇒ Pour assurer la continuité des travaux de la CLE, un renouvellement partiel permettra de remplacer les membres ayant perdu leur mandat
- ⇒ Un renouvellement complet aura lieu avant mars 2027

### Processus renouvellement partiel en 2026 :



### Processus renouvellement total pour 2027 :



M. MINIER : est-ce que l'éventuelle perte de présidence à un EPCI entraîne la perte du siège à la CLE ?

Mme GASTON : non, tant que l' élu siège encore à l'EPCI, il conserve son siège à la CLE, il n'y a pas besoin de nouvelle désignation.

M. DEMOLDER : pour ceux qui représentent un EPCI, s'ils sont toujours élus mais sans y siéger, ils perdent leur siège quand l'instance se renouvelle. Les élus qui ne se représentent pas ou qui perdront aux élections siègent à la CLE jusqu'à la tenue de l'instance qui les a désignés.

M. DEMOLDER remercie les membres pour leur présence et lève la séance à 12h24.